

Chapitre 1

Section 1.03

Ministère de l'Éducation

Suivi de l'audit de l'optimisation des ressources de 2020 : Élaboration, mise en œuvre et prestation de programmes d'études

APERÇU DE L'ÉTAT DES RECOMMANDATIONS

| | Nombre de mesures recommandées | État des mesures recommandées | | | | |
|-------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------|-----------------------|---------------------------|--------------------|
| | | Pleinement mise en œuvre | En voie de mise en œuvre | Peu ou pas de progrès | Ne sera pas mise en œuvre | Ne s'applique plus |
| Recommandation 1 | 3 | | 2 | | 1 | |
| Recommandation 2 | 1 | | | 1 | | |
| Recommandation 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | | |
| Recommandation 4 | 1 | 0.5 | | 0.5 | | |
| Recommandation 5 | 3 | 3 | | | | |
| Recommandation 6 | 2 | 1 | 1 | | | |
| Recommandation 7 | 3 | 1 | 2 | | | |
| Recommandation 8 | 1 | | 0.25 | 0.25 | 0.50 | |
| Recommandation 9 | 1 | | | 1 | | |
| Recommandation 10 | 1 | | | 1 | | |
| Recommandation 11 | 4 | | 1 | 3 | | |
| Recommandation 12 | 1 | 1 | | | | |
| Recommandation 13 | 2 | | | 2 | | |
| Recommandation 14 | 2 | 1 | | 1 | | |
| Recommandation 15 | 1 | 1 | | | | |
| Total | 29 | 9.5 | 7.25 | 10.75 | 1.5 | 0 |
| % | 100 | 33 | 25 | 37 | 5 | 0 |

Les recommandations 4 et 8 ont été faites aux conseils scolaires; toutes les autres recommandations ont été faites au ministère de l'Éducation.

Conclusion globale

Nous avons recommandé 29 mesures à la suite de notre audit de 2020 de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la prestation du curriculum. De ce nombre, 27 mesures recommandées visaient le ministère de l'Éducation et deux ont été recommandées aux quatre conseils scolaires que nous avons audités. En date du 7 novembre 2022,

33 % des mesures que nous avons recommandées dans notre Rapport annuel 2020 avaient été entièrement mises en œuvre et des progrès avaient été réalisés dans la mise en œuvre de 25 % des autres mesures recommandées.

Le Ministère a pleinement mis en œuvre des recommandations telles que l'établissement d'une approche normalisée pour communiquer la disponibilité des ressources et la façon dont les enseignants et le personnel des conseils scolaires peuvent y avoir accès; la mise en

œuvre de mécanismes pour solliciter la rétroaction des éducateurs sur l'utilité des ressources et pour formuler des commentaires sur les ressources nécessaires, puis l'intégration de cette rétroaction à l'élaboration de ressources futures; l'accès à du matériel de cours numérique pour le programme-cadre de 2020 en mathématiques de la 1^{re} à la 8^e année du primaire; et l'élaboration de stratégies pour combler le retard chez les élèves pendant la période d'apprentissage à distance en raison de la pandémie de COVID-19.

Toutefois, le Ministère a fait peu ou pas de progrès à l'égard des recommandations qui comprennent la mise à jour de sa politique d'évaluation de 2010 intitulée *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* pour en assurer l'actualité et la pertinence; l'établissement d'un réseau d'éducateurs à l'échelle de la province pour créer et partager des documents d'évaluation; l'examen des pratiques d'évaluation normalisées qui comptent pour la note finale de l'élève; de même que la réalisation d'une analyse détaillée pour déterminer les raisons de la stagnation ou de la baisse des notes aux évaluations de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE).

Le Ministère a également décidé de ne pas mettre en place notre recommandation de mettre à l'essai un programme-cadre nouveau ou révisé dans les écoles avant sa mise en œuvre complète, ce qui signifie qu'il n'existe pas d'approche uniforme dans les autres administrations pour la mise à l'essai du programme-cadre. Nous continuons d'appuyer la mise en œuvre de cette recommandation.

Les résultats pour les conseils scolaires sont mitigés. La moitié des conseils scolaires que nous avons audités ont mis en œuvre notre recommandation invitant les directeurs ou directeurs adjoints à examiner les plans annuels à long terme des enseignants et un échantillon de plans de cours pour veiller à ce que toutes les attentes du curriculum soient enseignées à un niveau approprié de profondeur; les autres conseils scolaires ne l'ont pas fait. Un seul conseil scolaire était en train de mettre en œuvre notre recommandation visant à ce que les conseils suivent l'utilisation des manuels dans leurs écoles et utilisent cette information pour faire

des commandes en vrac, ce qui pourrait réduire le coût global, un autre avait pris peu de mesures jusqu'à maintenant et les deux autres ne la mettront pas en œuvre parce que la collecte des commandes de livres et leur distribution aux écoles de leur région nécessiteraient trop de coordination. Nous continuons d'appuyer la mise en œuvre de cette recommandation pour ces conseils scolaires.

L'état des mesures prises en réponse à chacune de nos recommandations est exposé ci-après.

Contexte

Le ministère de l'Éducation (le Ministère) a pour objectif que les élèves acquièrent les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel. L'atteinte de cet objectif nécessite des programmes-cadres actuels, pertinents, équilibrés, convenables sur le plan du développement et cohérents, à partir de la garderie jusqu'à la 12^e année. Le Ministère est responsable d'élaborer les programmes-cadres qui seront offerts aux élèves et les politiques d'évaluation qu'utiliseront les éducateurs. Une partie importante des programmes-cadres actuels de l'Ontario a été élaborée il y a de nombreuses années. Selon les données d'avril 2022, 15 % des matières enseignées dans la province ont été élaborées et mises en pratique il y a au moins 15 ans et 21 % l'ont été il y a 10 à 14 ans.

Les conseils scolaires doivent s'assurer que leur personnel met en œuvre toutes les attentes du curriculum. Nous avons également constaté qu'aucun processus officiel n'était en place au Ministère, dans les conseils scolaires ou les écoles pour garantir que tous les programmes-cadres sont appliqués de manière efficace dans l'ensemble du système scolaire.

Voici un aperçu de nos principales constatations :

- Le programme-cadre a été publié sans laisser suffisamment de temps pour que les conseils scolaires et les écoles puissent l'examiner et que les enseignants puissent préparer le matériel didactique et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Nous avons constaté que dans le cas de quatre des cinq programmes-cadres publiés en

date d'août 2020, les écoles ont eu peu de temps pour se préparer à leur mise en œuvre efficace. Plus précisément, le programme-cadre 2019 Éducation physique et santé du palier élémentaire a été publié le 21 août 2019, soit seulement 10 jours avant que les écoles ne soient tenues de le mettre en œuvre le 3 septembre 2019.

- De nombreux manuels scolaires dataient et n'étaient pas pertinents pour les élèves. Plusieurs programmes-cadres de l'Ontario n'ont pas été révisés depuis plus d'une décennie et bon nombre des manuels scolaires correspondants figurant sur la liste des manuels scolaires approuvés du Ministère sont tout aussi anciens. Même si ces manuels scolaires couvraient 85 % de la matière du curriculum au moment de leur dernière révision pour les sujets pertinents, ils ne reflètent pas toujours les enjeux sociaux, politiques et environnementaux actuels. Les exemples utilisés dans les manuels scolaires étaient également désuets dans certains cas. De plus, nous avons trouvé des exemples de manuels scolaires plus anciens dont la terminologie désuète n'est plus considérée comme pertinente lorsqu'il est question des peuples autochtones.
- Les tests des évaluations provinciales des élèves ne portaient que sur deux matières et ne fournissaient pas une bonne mesure de l'apprentissage global réalisé par les élèves à l'échelle de la province ou dans les territoires des conseils scolaires. Les évaluations effectuées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), une société d'État de la province, portaient sur la lecture, l'écriture et les mathématiques. Cela ne représentait que deux matières (langues et mathématiques) parmi les sept matières obligatoires offertes dans les écoles élémentaires et 18 matières offertes dans les écoles secondaires. De plus, les évaluations ont lieu à quatre intervalles dans le cadre du curriculum de scolarisation publique d'un élève de 12 à 14 ans, mais aucun test normalisé n'est prévu à la 11e ou à la 12e année au deuxième cycle du

secondaire. Nous avons constaté que toutes les autres provinces canadiennes ont uniformisé les évaluations provinciales dans certaines matières et à certaines années. Toutefois, dans de nombreux cas, les tests sont effectués durant l'année du deuxième cycle du secondaire de l'élève, et le résultat d'un test était dans une certaine mesure pris en compte dans la note finale de l'élève.

- Les niveaux d'enseignement aux élèves ont varié pendant la pandémie de COVID-19, car le Ministère n'avait pas précisé toutes les attentes relatives à l'enseignement par les enseignants. Ce n'est que le 8 mai 2020, soit près de deux mois après la première fermeture des écoles, que le Ministère a clarifié ses attentes en matière d'apprentissage à distance. Toutefois, le Ministère n'a pas établi d'attentes quant à la fréquence ou à la durée de l'enseignement virtuel en temps réel dirigé par l'enseignant. Un sondage mené par le Ministère a révélé qu'au 20 mai 2020, 29 conseils scolaires, soit 48 %, ont déclaré que seulement la moitié ou moins de la moitié de leurs enseignants offraient un enseignement en temps réel en ligne à leurs élèves.

Nous avons formulé 15 recommandations préconisant 29 mesures à prendre pour donner suite aux constatations de notre audit.

Le ministère de l'Éducation, le Catholic District School Board of Eastern Ontario (conseil catholique de l'Est de l'Ontario), le District School Board Ontario North East (conseil du Nord-Est de l'Ontario), le Near North District School Board (conseil du Moyen-Nord) et le Toronto District School Board (conseil du district de Toronto) nous ont promis de prendre des mesures pour donner suite à nos recommandations.

État des mesures prises en réponse aux recommandations

Nous avons effectué des travaux d'assurance entre avril et septembre 2022. Nous avons obtenu des directeurs de l'éducation du ministère de l'Éducation, du Toronto

District School Board, du Catholic District School Board of Eastern Ontario, du District School Board Ontario North

East et du Near North District School Board une déclaration écrite selon laquelle, au 7 novembre 2022, ils avaient fourni à notre bureau une mise à jour complète sur l'état des recommandations que nous avons formulées dans notre audit initial il y a deux ans.

Processus d'examen du curriculum

Recommandation 1

Afin d'améliorer le processus d'élaboration et de mise en œuvre du programme-cadre, le ministère de l'Éducation devrait :

- *élaborer une approche formelle axée sur le risque pour la sélection du programme-cadre à réviser;*
État : En voie d'être mise en œuvre d'ici la fin de décembre 2023.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons comparé le processus d'examen du programme-cadre de l'Ontario à celui d'autres provinces et avons constaté que certaines de ces dernières (notamment le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador) utilisaient des cadres fondés sur les risques et des critères établis pour déterminer la nécessité d'examiner et de mettre à jour leur programme-cadre. Les facteurs pris en compte comprenaient la demande de l'industrie, l'âge du programme-cadre, la portée des révisions à l'étude, les recommandations des intervenants, les demandes sociétales, les facteurs démographiques, la participation à la recherche et les données sur le rendement. Le Ministère nous a fourni un calendrier des programmes-cadres qu'il prévoyait mettre à jour de 2019-2020 à 2022-2023; toutefois, aucune justification documentée n'a été fournie pour expliquer pourquoi ces programmes-cadres particuliers plutôt que d'autres ont été choisis.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère avait commencé à élaborer un guide pour éclairer le processus d'examen du programme-cadre, qui comprendra un cadre d'évaluation des risques pour

l'examen du programme-cadre et un cycle d'examen du programme-cadre. Au moment de notre suivi, le guide était en cours de rédaction. Parmi les facteurs qui pourraient déterminer à quel moment un programme-cadre doit être révisé, comme l'âge du programme, sa pertinence (y compris les nouvelles compétences et connaissances liées au sujet ou à la discipline, les approches pédagogiques, les innovations technologiques, les réalités du jour), les progrès de la recherche liée au sujet et les changements apportés aux pratiques exemplaires dans les principales administrations.

Pour éclairer l'élaboration du guide d'examen du programme-cadre, entre juin et octobre 2021, le Ministère a effectué une analyse des processus d'examen du programme-cadre dans les administrations afin de tirer parti des renseignements contenus dans notre Rapport annuel 2020. L'analyse comprenait toutes les provinces canadiennes et certaines administrations internationales, dont le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande.

Le Ministère a également déclaré qu'il avait consulté divers intervenants, notamment pour contribuer à l'élaboration d'un cycle régulier d'examen du programme-cadre. On nous a dit que ces missions avaient eu lieu de décembre 2021 à avril 2022, mais nous n'avions pas accès aux procès-verbaux ou aux notes sommaires des missions.

En février 2022, le Ministère a présenté au Conseil exécutif des recommandations concernant un cadre normalisé d'évaluation des risques pour la révision du programme-cadre et un cycle régulier d'examen du programme-cadre comme éléments du guide d'examen du programme-cadre. Le Ministère s'attend à ce que son guide d'examen des programmes-cadres soit rendu public à l'hiver 2023.

- *fixer un délai précis entre le moment où le programme-cadre est publié et la date de sa mise en œuvre;*
État : En voie d'être mise en œuvre d'ici la fin de décembre 2023.

Dans notre audit de 2020, nous avons constaté que l'Ontario laissait peu de temps de préparation aux

enseignants avant la diffusion d'un programme-cadre. Le délai accordé aux enseignants de l'Ontario dans les cinq programmes-cadres, nouveaux ou révisés, les plus récents que nous avons examinés lors de notre audit allait de 10 jours à cinq mois. Par comparaison, nous avons noté que d'autres provinces avaient établi un calendrier de communication des révisions du programme-cadre aux écoles avant la date à laquelle les enseignants devaient mettre en œuvre le programme-cadre révisé. Par exemple, en Colombie-Britannique, le programme a été diffusé un an avant la mise en œuvre obligatoire dans les écoles et en Nouvelle-Écosse, dépendamment du programme, il a été diffusé un à deux ans avant la mise en œuvre obligatoire.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère n'avait pas encore fixé de calendrier précis pour la diffusion des programmes nouveaux ou révisés avant leur mise en œuvre. Le Ministère nous a informés qu'il envisageait des options stratégiques liées aux échéanciers définis pour la diffusion des programmes-cadres, qui seront incluses dans le guide d'examen des programmes que le Ministère prévoit mettre en œuvre d'ici la fin de décembre 2023.

Depuis notre audit initial en 2020, le Ministère a diffusé trois programmes-cadres dont le délai entre la diffusion et la mise en œuvre varie de trois à six mois. Plus précisément, le programme-cadre anglais et français en mathématiques de 9e année a été publié le 9 juin 2020, soit trois mois avant sa mise en œuvre en septembre 2020; les programmes-cadres Langue des signes québécoise langue seconde et Langue des signes québécoise (LSQ) ont été publiés le 11 mars 2021, soit six mois avant sa mise en œuvre en septembre 2021; et le programme-cadre anglais et français en sciences et technologie de la 1re à 8e année a été publié le 8 mars 2022, laissant également six mois avant sa mise en œuvre en septembre 2022.

- *mettre à l'essai le nouveau programme-cadre ou le programme-cadre révisé dans les écoles avant sa mise en œuvre complète.*

État : Ne sera pas mise en œuvre. Le Bureau de la vérificatrice générale continue d'appuyer la mise en œuvre de cette recommandation.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons constaté que le Ministère ne disposait pas d'un système de mise à l'essai du programme-cadre avant sa diffusion. Par comparaison, huit autres provinces dont nous avons examiné la démarche font l'essai de l'ébauche de leur programme-cadre dans les écoles et intègrent la rétroaction qui en découle dans la version finale du programme-cadre.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère avait décidé de ne pas mettre à l'essai un programme-cadre nouveau ou révisé avant sa mise en œuvre. Le Ministère a déclaré qu'il en était arrivé à cette conclusion à la suite d'une analyse des provinces canadiennes, du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande, par laquelle il a déterminé qu'il n'y avait pas d'approche de mise à l'essai des programmes-cadres qu'il souhaitait utiliser. Comme l'indique la deuxième mesure de suivi de la **recommandation 1**, au lieu de mettre à l'essai les programmes-cadres, le Ministère a déclaré qu'il s'était engagé à établir des échéanciers précis pour la diffusion des programmes-cadres nouveaux ou révisés avant leur mise en œuvre afin de donner aux conseils suffisamment de temps pour mettre en œuvre un programme-cadre nouveau ou révisé.

Comme nous l'avons mentionné dans notre Rapport annuel 2020, la mise à l'essai d'un programme-cadre nouveau ou révisé serait avantageuse pour les enseignants et les élèves avant la mise en œuvre complète. Par conséquent, nous continuons d'appuyer la mise en œuvre de cette recommandation.

Recommandation 2

Pour permettre l'élaboration de programmes-cadres fondés sur la recherche et sur données probantes et reflétant les points de vue des intervenants, le ministère de l'Éducation devrait établir des procédures qui permettent de s'assurer que chaque étape de son propre processus d'élaboration du curriculum soit achevée en temps voulu et que des recherches complètes et la rétroaction pertinente des intervenants soient obtenues.

État : Peu ou pas de progrès.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons constaté que le Ministère ne respectait pas toujours son processus d'examen du programme-cadre. Par exemple, nous avons constaté que le Ministère n'avait pas obtenu les commentaires complets des intervenants ni prévu suffisamment de temps pour permettre que soit effectuée une vérification adéquate des faits pendant la révision du programme-cadre Éducation physique et santé de 2019 du palier élémentaire. De plus, le Ministère n'avait pas mis à jour tous les commentaires des intervenants au moment de l'élaboration du programme-cadre Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits de palier secondaire de 2019.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère était en train de rédiger et d'élaborer un guide d'examen du programme-cadre qui décrit les procédures à suivre à chaque étape du processus d'examen du programme-cadre (recherche; collecte d'information; rédaction; révision et vérification des faits; approbations; diffusion; mise en œuvre). Le Ministère nous a informés que le Guide d'examen du programme-cadre devait servir de ligne directrice sur les procédures normalisées à utiliser tout au long du processus de révision du programme-cadre pour favoriser l'uniformité de chaque étape, y compris la façon dont la recherche et les commentaires pertinents des intervenants sont intégrés à chaque étape.

Mise en œuvre des attentes du curriculum

Recommandation 3

Afin de comprendre et de surmonter les obstacles et les défis liés à la mise en œuvre efficace de révisions à un programme cadre nouveau ou majeur, le ministère de l'Éducation devrait :

- *recueillir des données et de l'information au moyen de sondages auprès des éducateurs et par d'autres moyens afin d'évaluer le niveau de mise en œuvre à la suite de révisions apportées à un programme-cadre majeur;*

État : Peu ou pas de progrès.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons constaté que les conseils scolaires et les écoles que nous avons contactés n'avaient pas de processus officiel et soutenu pour s'assurer que le programme-cadre soit mis en œuvre de manière efficace dans toutes les écoles. Nous avons constaté que même si les administrateurs scolaires et les responsables des programmes-cadres prennent plusieurs mesures informelles pour s'assurer que le curriculum est mis en œuvre, il n'y avait pas de processus systématiques uniformes à l'échelle de l'école pour s'assurer que le programme-cadre soit mis en œuvre de manière efficace et que les élèves suivaient tous le programme-cadre requis.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que, bien que le Ministère ait recueilli les commentaires des enseignants et d'autres éducateurs concernant l'utilité des ressources et des webinaires offerts pour appuyer la mise en œuvre du programme-cadre (comme on le verra plus loin en lien avec la deuxième mesure de suivi de la **recommandation 5**) et la formation et le soutien supplémentaires requis, il n'a pas encore commencé à recueillir des données au moyen de sondages ou d'autres moyens pour évaluer le niveau de mise en œuvre après la diffusion du programme-cadre.

- *offrir une formation et des mesures de soutien précises et ciblées dans les domaines qui, selon les sondages, nuisent à une mise en œuvre efficace;*

État : Entièrement mise en œuvre.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons sondé les enseignants pour déterminer si certains facteurs avaient une incidence sur leur capacité de dispenser les programmes-cadres de manière efficace. Selon les répondants, les facteurs suivants avaient un impact majeur sur leur capacité de dispenser les programmes-cadres de manière efficace : le nombre d'élèves ayant des besoins particuliers (76 %), la taille de la classe (70 %), la disponibilité des ressources pour les élèves (54 %) et la disponibilité des ressources et des copies types pour les enseignants (49 %).

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère avait conçu une série de webinaires et de

ressources pour appuyer la publication des récentes révisions du programme-cadre et, en juin 2020, il a lancé le site Web « Curriculum et ressources » pour héberger au même endroit l'ensemble des programmes-cadres et des ressources élaborés par le Ministère. Le site Web est accessible aux éducateurs, aux parents, aux tuteurs, aux élèves et au public. Au moment de notre suivi, le site comprenait les sept plus récents programmes-cadres en anglais et en français révisés ou élaborés en format numérique, de même que les ressources connexes, avec des liens vers les pages du programme-cadre en question.

Pour chaque nouveau programme-cadre publié depuis notre audit initial, par exemple Langue des signes américaine, Langue des signes québécoise langue seconde, Mathématiques de 9e année (décloisonné) et Sciences et technologie de la 1re à la 8e année, le Ministère a organisé des webinaires en anglais et en français pour mieux expliquer les changements apportés aux programmes-cadres et la pédagogie. Pour chacun des webinaires tenus, le Ministère a obtenu des commentaires écrits des éducateurs qui, entre autres, demandent quelles autres possibilités ou ressources sont nécessaires pour appuyer la mise en œuvre efficace du programme-cadre.

À la lumière de la rétroaction reçue, le Ministère a fourni du soutien dans des domaines qu'il considérait comme nuisant à la mise en œuvre efficace. Par exemple, dans leur rétroaction au sujet des webinaires sur le programme-cadre de mathématiques de mars 2021, de nombreux enseignants ont indiqué qu'ils cherchaient des modèles de cours pour des domaines particuliers comme la littératie financière et le codage. Nous avons constaté que le Ministère avait affiché des exemples de plans à long terme de cours pour les mathématiques de 9e année sur son site Web Curriculum et ressources. Le Ministère a également résumé les commentaires obtenus lors des webinaires tenus en 2020-2021 et s'en est servi pour éclairer et élaborer le calendrier des activités d'apprentissage professionnel de 2022.

- *recueillir et examiner des données sur le rendement des élèves au cours de la première année d'études postsecondaires afin de mieux comprendre les*

lacunes dans les connaissances ou les compétences des élèves de l'Ontario et de les combler.

État : En voie de mise en œuvre d'ici décembre 2023.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons constaté que le Ministère n'avait recueilli et analysé que les données sur le nombre d'élèves qui avaient entrepris des études postsecondaires financées par les fonds publics en Ontario, mais non sur la réussite à la première année des études postsecondaires (taux de décrochage ou d'échec) afin de comprendre les lacunes au chapitre des connaissances ou des compétences.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère avait commencé à recueillir les données nécessaires pour terminer l'analyse de la réussite des élèves en première année d'études postsecondaires et pour cerner les lacunes dans les connaissances. À l'automne 2021, le Ministère a commencé à élaborer l'outil Transitions vers les études postsecondaires, qui permet d'analyser et de visualiser les données décrivant la transition des études secondaires aux études postsecondaires, y compris les programmes collégiaux, universitaires et d'apprentissage. L'analyse peut être effectuée à l'échelle de l'école, du conseil scolaire, de la région et de la province. Le Ministère analysera le rendement des élèves qui ont entrepris leurs études postsecondaires entre 2013-2014 et 2019-2020. Les données sous-jacentes de l'outil analytique proviennent des ministères de l'Éducation, des Collèges et Universités et du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Le Ministère s'attend à ce que l'outil soit finalisé et mis en œuvre d'ici la fin de 2022, et l'analyse commencera l'année suivante.

Recommandation 4

Les conseils scolaires devraient veiller à ce que les directeurs ou les directeurs adjoints procèdent systématiquement à un examen des plans annuels à long terme des enseignants et à l'examen d'un échantillon de plans de leçons pour s'assurer que toutes les attentes du curriculum sont planifiées de manière à ce que l'enseignement soit suffisamment approfondi.

État :

District School Board Ontario North East et Toronto District School Board – Pleinement mises en œuvre.

Catholic District School Board of Eastern Ontario et Near North District School Board – Peu ou pas de progrès.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons indiqué que seulement 71 % des enseignants du palier élémentaire interrogés nous avaient dit que leurs plans à long terme pour la prestation du curriculum étaient examinés par les directeurs ou les directeurs adjoints. Une proportion encore plus faible d'enseignants du palier élémentaire avaient déclaré que leur directeur ou leur directeur adjoint examinait leurs plans des unités (15 %) ou leurs plans de cours (14 %) pour vérifier si les programmes-cadres étaient mis en œuvre de façon uniforme. Au niveau secondaire, environ la moitié des enseignants que nous avons sondés nous avaient dit que leurs plans à long terme (c.-à-d. les plans de cours) étaient examinés par leur directeur, leur directeur adjoint ou le responsable du programme-cadre de l'école. De plus, encore moins d'enseignants du palier secondaire ont déclaré que leur directeur, leur directeur adjoint ou le responsable du programme-cadre examinaient leurs plans de cours (22 %) de même que leurs tests et principaux devoirs (30 %).

Voici ce qui est ressorti de notre suivi :

- Catholic District School Board of Eastern Ontario : Le conseil scolaire n'a pas élaboré ni mis en œuvre de processus pour donner suite à cette recommandation. Le conseil scolaire nous a informés que les directeurs d'école sont tenus de remplir des évaluations du rendement des enseignants, au cours desquelles ils examineront les plans à long terme et un échantillon de plans de cours, et observeront les enseignants en classe. Toutefois, comme nous l'avons mentionné dans notre Rapport annuel 2020, une évaluation du rendement n'est effectuée qu'une fois tous les cinq ans pour les enseignants expérimentés (à moins que des problèmes de rendement aient été décelés) et deux fois au cours des 12 premiers mois d'emploi des nouveaux enseignants.
- District School Board Ontario North East : Le conseil scolaire a inclus dans son année scolaire 2021-2022 une liste de vérification des directeurs, qui comprend toutes les étapes à compléter et les dates d'échéance tout au long de l'année, ainsi que l'obligation pour les directeurs et les directeurs adjoints de recueillir et de conserver dans leurs dossiers les plans à long terme de tous les enseignants. Le conseil scolaire a formé un comité de directeurs d'écoles primaires et secondaires qui s'est réuni pour la première fois en avril 2022 pour discuter des options, des rôles et des responsabilités, ainsi que d'une stratégie de mise en œuvre de l'examen des plans à long terme par le directeur ou le directeur adjoint et un échantillon de plans de cours. Le comité a élaboré des procédures, y compris des listes de contrôle à examiner à cette fin, qui ont été communiquées aux directeurs d'école, aux directeurs adjoints et aux enseignants en juin 2022 pour mise en œuvre à compter de septembre 2022.
- Near North District School Board : Le conseil scolaire n'a pas encore élaboré de processus précis pour s'assurer que les plans à long terme et un échantillon de plans de cours sont examinés de façon uniforme. Le conseil scolaire nous a dit qu'en mars 2022, il a mené un sondage sur la planification à long terme auprès de tous les directeurs d'écoles primaires, dans ce cadre duquel 76 % d'entre eux ont dit avoir terminé un examen des plans à long terme des enseignants pour s'assurer que toutes les attentes du curriculum sont prévues pour être enseignées suffisamment en profondeur. Toutefois, le conseil scolaire ne nous a pas fourni de copie du sondage et des réponses pour notre examen.
- Toronto District School Board : En mai 2022, le conseil scolaire a ajouté une exigence aux listes de vérification des administrateurs des écoles primaires et secondaires pour que les enseignants soumettent des plans à long terme

et que les directeurs ou les directeurs adjoints vérifient que les enseignants disposent d'un cartable des plans de cours au cas où un enseignant occasionnel serait nécessaire. De plus, la liste de vérification exige que les directeurs d'école examinent les plans à long terme et prennent des échantillons de plans de cours pour s'assurer qu'ils répondent aux attentes et aux lignes directrices en matière d'évaluation du Ministère (Faire croître le succès).

Recommandation 5

Afin de fournir aux enseignants et aux autres éducateurs les ressources et le matériel utiles dont ils ont besoin pour appuyer l'enseignement des programmes-cadres, le ministère de l'Éducation, de concert avec les conseils scolaires, devrait :

- *communiquer la disponibilité des nouvelles ressources aux enseignants et au personnel des conseils scolaires au moment de leur publication, en indiquant l'endroit où elles peuvent être consultées et la façon de le faire;*

État : Entièrement mise en œuvre.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons indiqué que 26 % des enseignants interrogés, qui étaient responsables de l'enseignement de l'un ou l'autre des huit programmes-cadres nouveaux ou révisés publiés entre 2017 et 2020, n'avaient reçu aucune ressource liée aux programmes-cadres dont ils étaient responsables. En outre, un rapport d'un expert-conseil de 2014 sur l'utilité des ressources en mathématiques pour les enseignants de toutes les années a révélé que les enseignants savaient qu'il y avait de nombreuses ressources disponibles, mais qu'ils n'étaient pas toujours bien informés sur la façon d'accéder aux ressources ni même sur l'endroit où commencer leurs recherches pour les obtenir.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère avait établi une approche pour communiquer la disponibilité des ressources et la façon d'y avoir accès. Comme l'indiquent les détails de la deuxième mesure de suivi de la **recommandation 3**, en juin

2020, le Ministère a lancé le site Web « Curriculum et ressources » pour héberger tous les programmes-cadres de l'Ontario et les ressources connexes; il s'en sert maintenant comme seul lieu où tous les nouveaux documents liés au programme-cadre élaborés par le Ministère peuvent être trouvés, ce qui en facilite l'accès.

Depuis notre audit de 2020, le Ministère a également adopté des approches normalisées pour communiquer les révisions apportées aux programmes-cadres et la disponibilité des nouvelles ressources au fur et à mesure qu'elles sont disponibles, notamment en publiant sur le site Web « Curriculum et ressources » un document décrivant et comparant les principaux changements apportés aux programmes-cadres mis à jour, en produisant un guide à l'intention des parents pour les programmes-cadres, qui fournit des renseignements sur les attentes en matière d'apprentissage des programmes-cadres et sur la façon dont ils peuvent appuyer l'apprentissage de leurs enfants, ainsi que des liens pour accéder aux webinaires du Ministère qui accompagnent les programmes-cadres et en discutent.

En plus de faire connaître aux éducateurs l'existence et le contenu du site Web « Curriculum et ressources », en mars 2022, coïncidant avec la publication du programme-cadre révisé Sciences et technologie du palier élémentaire, le Ministère a commencé fournir des communications et des annonces aux conseils scolaires au moment de la publication du programme-cadre pour leur indiquer où ils pouvaient accéder à ces nouvelles ressources et s'inscrire aux webinaires. Depuis notre audit, le Ministère utilise également les plateformes des médias sociaux pour communiquer la disponibilité des nouveaux programmes-cadres et des ressources connexes. Par exemple, avec la publication en 2021 des nouveaux programmes-cadres Langue des signes américaine et Langue des signes québécoise langue seconde, le Ministère a publié des annonces et des liens vers les programmes et les ressources sur plusieurs plateformes de médias sociaux.

- *recueillir la rétroaction et les commentaires des enseignants sur l'utilité des ressources et des suggestions d'amélioration, au moyen de sondages ou par d'autres moyens, dans les deux ans suivant la publication des ressources;*

État : Entièrement mise en œuvre.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons indiqué que 87 % des enseignants qui ont répondu à notre sondage estimaient qu'il serait utile de fournir des commentaires et une rétroaction au Ministère pendant l'élaboration des ressources. Cependant, à peine 3 % des enseignants ont indiqué que le Ministère avait déjà sollicité leurs commentaires au moment de l'élaboration de ressources.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère a mis en place des mécanismes pour solliciter la rétroaction des éducateurs sur l'utilité des ressources et leur permettre de fournir des commentaires sur les ressources nécessaires. Comme l'indique la deuxième mesure de suivi de la **recommandation 3**, le Ministère a commencé à solliciter et à recevoir de la rétroaction au moyen d'un sondage standard qui est soumis aux participants de tous les webinaires du Ministère. Ce sondage demande aux participants de décrire d'autres possibilités ou ressources qui permettraient de répondre aux besoins futurs d'apprentissage en vue de mettre en œuvre efficacement les programmes-cadres nouveaux ou révisés.

Depuis l'exercice 2020-2021, le Ministère énonce dans les ententes de paiement de transfert conclues avec des promoteurs et fournisseurs tiers de ressources une exigence selon laquelle ces derniers doivent recueillir les commentaires des éducateurs sur l'efficacité des ressources et inclure les résultats dans un rapport au Ministère.

En ce qui concerne le programme-cadre de mathématiques de 9e année, en juin 2021, le Ministère a également obtenu des commentaires dans le rapport annuel que chaque conseil scolaire doit lui remettre. Les commentaires visaient à répondre à la question suivante : Quelles autres ressources ministérielles ou formations votre conseil scolaire trouverait-il utiles pour mieux appuyer la mise en œuvre continue de la stratégie en mathématiques? Cette rétroaction a éclairé l'élaboration de ressources en mathématiques pour les enseignants, comme on le verra plus en détail en lien avec la troisième mesure de la **recommandation 5**.

- *utiliser et intégrer les commentaires reçus aux versions révisées des ressources, le moment venu.*

État : Entièrement mise en œuvre.

Détails

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère a intégré la rétroaction reçue des éducateurs à l'élaboration de la formation et des ressources. Comme il est indiqué dans le détail de la deuxième mesure de la **recommandation 3**, le Ministère a élaboré des mesures de soutien concernant les ressources nécessaires en fonction de la rétroaction qu'il a sollicitée dans le cadre de webinaires accompagnant la publication des programmes-cadres. Nous avons examiné les commentaires reçus à la suite des webinaires de juin 2021 qui accompagnaient la diffusion du programme-cadre Mathématiques de 9e année, et nous avons constaté que les enseignants demandaient le plus souvent des exemples de leçons et de plans de leçon. En réponse à cette rétroaction, en mai 2022, le Ministère a imparti l'élaboration de plus de 210 exemples de plans de leçon et d'évaluations aux fournisseurs.

Nous avons également examiné les commentaires reçus des éducateurs au sujet de la stratégie ministérielle pour ce qui est des mathématiques en juin 2021, ainsi que le nombre et le type de ressources élaborées pour les programmes-cadres des paliers élémentaire et secondaire en mathématiques. Nous avons constaté que les ressources élaborées reflétaient les commentaires reçus. Par exemple, bon nombre des réponses des éducateurs demandaient une formation et des ressources supplémentaires liées au codage et à la modélisation mathématique. Le Ministère a imparti l'élaboration de plans de cours liés au codage et a dirigé ou financé plus de 70 webinaires à ce sujet pour toutes les années d'études entre novembre 2020 et octobre 2021.

Recommandation 6

Pour permettre aux enseignants de bien comprendre le programme-cadre nouveau ou révisé et d'avoir une connaissance des stratégies et pratiques pédagogiques qu'ils

devraient utiliser pour l'enseigner de manière efficace, le ministère de l'Éducation devrait :

- prévoir un délai suffisant avant la date de mise en œuvre du programme-cadre, soit de six mois à un an, selon la portée de la révision;

État : En voie de mise en œuvre d'ici décembre 2023.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons constaté que quatre des cinq programmes-cadres récemment révisés que nous avons examinés avaient été diffusés sans que les conseils scolaires et les écoles aient suffisamment de temps pour l'examiner et préparer les enseignants et pour fournir le matériel et les ressources pédagogiques nécessaires pour qu'ils puissent le mettre en œuvre de manière appropriée. Par exemple, le programme-cadre 2019 Éducation physique et santé du palier élémentaire a été publié seulement 10 jours avant le début de l'année scolaire et le programme-cadre 2020 Mathématiques du palier élémentaire a été publié à la fin de juin pour être mis en œuvre en septembre 2020. Dans chacun de ces cas, le programme-cadre a été publié pendant ou immédiatement avant la période où les enseignants ne travaillent habituellement pas. Les conseils scolaires avec lesquels nous avons communiqué nous ont dit qu'ils aimeraient recevoir un programme-cadre nouveau ou révisé de trois à 12 mois à l'avance pour permettre au conseil et au personnel scolaire de comprendre les changements et de déterminer l'apprentissage professionnel requis pour les enseignants. Les conseils scolaires ont également mentionné que le délai prolongé avant la mise en œuvre d'un programme-cadre nouveau ou révisé donnerait au conseil et à ses écoles suffisamment de temps pour s'assurer d'être en mesure de fournir aux enseignants les ressources appropriées, en plus de donner aux maisons d'édition suffisamment de temps pour créer de nouveaux manuels scolaires et d'autres ressources conformes au nouveau programme-cadre.

Depuis notre audit de 2020, et comme il est indiqué dans la deuxième mesure de suivi de la **recommandation 1**, le Ministère a publié trois programmes-cadres dont le délai entre la diffusion et la mise en œuvre varie de trois à six mois. De plus, comme nous l'avons

déjà mentionné, au moment de notre suivi, le Ministère était en train d'élaborer un guide d'examen du programme-cadre, qui doit inclure des délais standards à respecter entre la diffusion et la mise en œuvre d'un programme-cadre nouveau ou révisé. Le Ministère s'attend à ce que son guide d'examen des programmes-cadres soit rendu public à l'hiver 2023.

- fournir la formation, les outils et les ressources nécessaires aux enseignants plusieurs mois avant le début de l'enseignement du programme-cadre.

État : Entièrement mise en œuvre.

Détails

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère avait normalisé son approche de diffusion des programmes-cadres pour inclure un plan de mise en œuvre pour chaque diffusion. Le plan de mise en œuvre, qui est élaboré plusieurs mois avant la mise en œuvre, contient un ensemble normalisé de ressources initiales diffusées avec le programme-cadre, y compris un aperçu des principaux changements apportés au programme, un guide à l'intention des parents et des renseignements sur la façon d'accéder aux webinaires présentant le nouveau programme. Ce processus a officiellement commencé avec la diffusion du programme-cadre anglais et français en Sciences et technologie de la 1^{re} à la 8^e année en mars 2022, et sera intégré à l'ébauche du guide d'examen des programmes-cadres en cours d'élaboration par le Ministère.

Le plan de mise en œuvre décrit également les ressources initiales à fournir avant l'enseignement du programme-cadre. Dans le cas du programme-cadre Sciences et technologie de la 1^{re} à la 8^e année, cela comprend des vidéos d'introduction et des webinaires axés sur les domaines clés du programme-cadre révisé décrivant les pratiques méthodologiques et pédagogiques pour comprendre les changements apportés au programme et des ressources prêtes à être utilisées en classe comme des plans de cours et des exemples d'évaluation.

Dans le cadre du processus normalisé de mise en œuvre du programme-cadre, une ébauche de programme est communiquée aux éditeurs du domaine de

l'éducation avant sa date de publication. Nous avons constaté que le Ministère a avisé et fourni aux éditeurs l'ébauche du programme-cadre Sciences et technologie de la 1re à la 8e année en août 2021.

Recommandation 7

Afin de fournir aux élèves des manuels scolaires pertinents et d'actualité pour leurs études, le ministère de l'Éducation devrait :

- examiner la liste des manuels scolaires figurant sur la Liste Trillium et s'assurer qu'ils sont à jour et pertinents pour l'apprentissage de chaque matière;
- cesser d'acheter des manuels scolaires qui ne sont plus considérés comme pertinents;

État : En voie de mise en œuvre d'ici août 2023.

Détails

Le Ministère dispose d'une liste – une pour le programme-cadre de langue anglaise et une pour celui de langue française – des manuels scolaires approuvés pour la plupart des matières et des cours, appelée la Liste Trillium.

Bien que les conseils scolaires et les écoles ne soient pas tenus d'utiliser les manuels scolaires de la liste dans leurs salles de classe, si une école ou un enseignant désire acheter un ensemble de manuels scolaires pour sa salle de classe, ces manuels doivent figurer sur la liste. Lors de notre audit de 2020, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de limite quant au nombre d'années qu'un manuel approuvé peut demeurer sur la Liste Trillium et être utilisé dans les écoles. Les manuels scolaires n'étaient pas réévalués ou examinés périodiquement dans le but de déterminer le caractère actuel et la pertinence de l'information et si ces manuels demeurent une ressource appropriée et convenable pour les élèves.

Ce n'est que lorsque le programme-cadre était révisé que les manuels scolaires étaient réévalués pour déterminer s'ils satisfaisaient toujours aux critères d'admissibilité du Ministère ou s'il fallait créer un tout nouveau manuel.

Bien que 43 % des enseignants qui ont répondu à notre sondage aient indiqué qu'on ne leur fournissait pas de manuels scolaires pour les cours qu'ils

enseignaient, 61 % ont affirmé que les manuels scolaires n'étaient pas à jour et pertinents pour les besoins du programme-cadre.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère a continué d'appliquer le même processus utilisé à l'époque de l'audit de 2020, dans le cadre duquel les manuels de langue anglaise et de langue française sont retirés s'ils sont devenus désuets à la suite de la publication du programme-cadre nouveau et révisé, ou à la demande de l'éditeur. Ce processus, terminé récemment en août 2021, a permis de retirer 26 manuels de langue anglaise de la liste Trillium dans les domaines des mathématiques et des sciences sociales ainsi que de l'histoire et de géographie du palier élémentaire et des mathématiques et des études canadiennes et mondiales du palier secondaire. En outre, 120 autres manuels de langue française ont été retirés, ne laissant que sept manuels de langue française approuvés sur la liste.

Le Ministère s'attend à terminer son examen de toutes les matières d'ici août 2023 et prévoit effectuer un examen périodique par la suite.

- veiller à ce que des manuels scolaires soient disponibles pour le programme-cadre Mathématiques 2020 de palier élémentaire.

État : Entièrement mise en œuvre.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons constaté que le Ministère ne savait pas à quel moment les éditeurs élaboreraient de nouveaux manuels scolaires ou mettraient à jour les manuels existants pour les harmoniser avec la version révisée du programme-cadre Mathématiques du palier élémentaire publié en juin 2020.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère avait approuvé huit nouveaux manuels numériques de langue anglaise de la 1re à la 8e année à l'appui du programme-cadre Mathématiques 2020 du palier élémentaire publié en 2020. Les manuels ont été produits de façon indépendante par un éditeur tiers et ont été approuvés par le Ministère entre août 2020 et février 2021 et inscrits sur la liste Trillium (liste des manuels approuvés).

Il y a moins d'éditeurs tiers de manuels de langue française en Ontario; par conséquent, aucun

n'a commencé à élaborer un manuel propre au programme-cadre Mathématiques 2020 du palier élémentaire. À titre de solution de rechange, le Ministère a versé 1,5 million de dollars au Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP) pour l'élaboration de ressources à l'appui de l'enseignement et de l'apprentissage des mathématiques au palier élémentaire de la 1^{re} à la 8^e année. Ces ressources sont devenues disponibles en juin 2022 et sont hébergées sur un site Web dédié.

Recommandation 8

Afin de déterminer quels manuels scolaires, le cas échéant, sont les plus utilisés et préférés par les enseignants, les conseils scolaires devraient surveiller l'utilisation des manuels scolaires dans leurs écoles et utiliser cette information pour passer des commandes en bloc, ce qui pourrait réduire les coûts globaux.

État :

Near North District School Board En voie de mise en œuvre d'ici décembre 2023.

Catholic District School Board of Eastern Ontario – Peu ou pas de progrès.

District School Board Ontario North East; Toronto District School Board – Ne sera pas mise en œuvre. Le Bureau de la vérificatrice générale continue d'appuyer la mise en œuvre de cette recommandation.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons constaté que les conseils scolaires ne faisaient pas de suivi de l'utilisation des manuels ou d'autres ressources pédagogiques achetés par leurs écoles, de sorte qu'ils n'étaient pas en mesure de déterminer quels manuels, le cas échéant, étaient les plus utilisés et privilégiés par les enseignants. L'obtention de cette information pourrait aider les écoles à acquérir des manuels scolaires à prix moindre en procédant par achat en bloc.

Lors de notre suivi, nous avons constaté ce qui suit :

- **Catholic District School Board of Eastern Ontario** : Le conseil scolaire n'a pas d'inventaire complet des manuels scolaires et autres

ressources utilisés dans chacune de ses écoles. Tous les achats de manuels sont coordonnés au service des achats central du conseil scolaire, où les achats des écoles sont regroupés.

- **District School Board Ontario North East** : Pour évaluer l'utilisation des manuels dans l'ensemble de ses écoles, le conseil scolaire a mené en février 2022 un sondage auprès de tous les enseignants pour savoir s'ils utilisent les manuels pour les matières qu'ils enseignent. Dans le cas des manuels utilisés, on leur a demandé de fournir le titre, l'éditeur, le numéro d'édition et la date de publication des manuels. À la lumière des données du sondage, le conseil scolaire a constaté que 26 % des enseignants utilisent les manuels scolaires (44 % au secondaire et 15 % au primaire) et qu'aucun achat actuel d'ensembles de manuels de classe n'était nécessaire. Le conseil scolaire nous a dit que l'achat centralisé de manuels ne se traduirait probablement pas par des économies, car la quantité ne serait pas assez élevée pour justifier des rabais importants de la part des éditeurs et que le territoire du conseil scolaire (600 km carrés) rendait prohibitif le coût du recours à des commandes centralisées et de la distribution des manuels sur l'ensemble du territoire du conseil en raison des coûts d'expédition élevés.
- **Near North District School Board** : En décembre 2020, le conseil scolaire a lancé le portail des ressources d'apprentissage excédentaires, qui permet aux écoles de mettre les ressources d'apprentissage excédentaires (y compris les manuels) à la disposition du système. Les éducateurs peuvent commander des articles excédentaires d'autres écoles qui seront livrés à leurs écoles afin d'optimiser les investissements du conseil dans les manuels et les ressources supplémentaires. En novembre 2021, le conseil scolaire a publié un projet de ligne directrice sur la gestion des manuels et a amorcé le catalogage des manuels. Cette étape a été achevée en mars 2022, ce qui a permis au conseil scolaire de suivre l'utilisation des manuels scolaires dans les

écoles et d'utiliser cette information pour faire des commandes en bloc, ce qui pourrait réduire le coût global. D'ici décembre 2023, le conseil scolaire prévoit effectuer un examen similaire de l'utilisation des manuels, examiner les possibilités d'achat de manuels numériques à l'échelle du système, surveiller de façon continue les révisions et les versions des programmes-cadres et envisager les investissements appropriés dans le système, ce qui permettra d'obtenir des bons de commande en bloc.

- Toronto District School Board : À la fin de 2020, le conseil scolaire a communiqué avec les principaux fournisseurs de manuels scolaires pour déterminer si des rabais s'appliqueraient aux achats en bloc à l'échelle du conseil, selon l'historique des commandes passées. Cinq des neuf fournisseurs contactés ont indiqué qu'il était possible d'obtenir des rabais pour les achats en bloc; toutefois, le montant du rabais dépendrait de l'éditeur, du titre et de la quantité commandée. Toutefois, le conseil a décidé qu'il ne serait pas possible de procéder ainsi parce que l'achat en bloc de manuels nécessite une grande coordination entre toutes les écoles et toutes les années d'études, et peut-être entre les enseignants d'une même année d'études si l'on tient compte des préférences personnelles. Le conseil scolaire a également indiqué qu'un autre défi serait de recueillir tous les renseignements sur les commandes auprès de toutes les écoles à temps pour passer les commandes en bloc par éditeur et recevoir les livres centralement, décortiquer les livraisons et remballer les manuels par salle de classe et par école à temps pour la rentrée scolaire. Le conseil scolaire n'a pas déterminé quels manuels scolaires sont les plus utilisés et privilégiés.

Évaluation de l'apprentissage des élèves en classe

Recommandation 9

Nous recommandons au ministère de l'Éducation de mettre à jour sa politique d'évaluation, Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves dans les écoles de l'Ontario, 2010, pour fournir aux enseignants davantage d'orientations et d'outils concernant l'évaluation, y compris des définitions des divers niveaux de rendement, des critères formels dans chaque catégorie d'apprentissage et des exemples de travaux d'élèves aux différents niveaux, ainsi qu'une orientation sur l'évaluation pendant l'apprentissage à distance pour toutes les années d'études.

État : Peu ou pas de progrès.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons constaté que le principal document stratégique du Ministère sur l'évaluation des étudiants et la production de rapports pouvait se traduire par l'évaluation incohérente des élèves. Même si la politique décrit les domaines dans lesquels les élèves doivent être évalués et énumère quatre niveaux de réussite, les différents niveaux de réussite n'étaient pas clairement définis et pouvaient faire l'objet d'une interprétation. En outre, la politique ministérielle exigeait que les élèves satisfassent aux attentes générales et non à chacune des attentes précises. Les enseignants décident quelles attentes particulières du programme-cadre ils incluront dans l'évaluation de la satisfaction des attentes générales en vue d'attribuer la note de l'élève. Selon une recherche commandée par le Ministère, les enseignants souhaitent plus de clarté et de directives sur l'évaluation afin de rendre le processus plus cohérent.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère avait l'intention de demander des soumissions en 2023 pour la recherche à mener, y compris une analyse des administrations et une analyse documentaire pour éclairer la révision de la politique d'évaluation. Le Ministère prévoit recevoir le rapport final des chercheurs à la fin de 2023; il commencera ensuite à collaborer avec les experts au processus de révision et de finalisation de la politique d'évaluation. Le Ministère

prévoit publier une politique d'évaluation révisée en 2024.

Recommandation 10

Nous recommandons au ministère de l'Éducation de mettre à jour sa politique d'évaluation, Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves dans les écoles de l'Ontario, 2010, afin qu'elle témoigne des connaissances les plus récentes en matière d'évaluation, d'équité, d'inclusion, de besoins éducatifs spéciaux, de pédagogie pertinente et adaptée sur le plan culturel et de l'utilisation de la technologie pour l'apprentissage à distance.

État : Peu ou pas de progrès.

Détails

Notre audit de 2020 avait révélé que le principal document stratégique du Ministère sur l'évaluation des élèves et la production de rapports était également désuet, car il reflétait l'état des connaissances sur l'expérience d'apprentissage au moment de sa publication dix ans plus tôt. Par exemple, il ne fournissait pas de directives sur l'apprentissage en ligne et l'évaluation virtuelle/en ligne des élèves. Selon le rapport de l'examen indépendant du Ministère, L'Ontario : Une province en apprentissage (2018), le document sur la politique d'évaluation ne comprenait pas de politique ou d'orientation concernant les évaluations culturellement pertinentes. On y soulignait également que des révisions et des mises à jour ciblées de la politique d'évaluation étaient nécessaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances sur l'évaluation et des nouveaux engagements en matière d'apprentissage de la petite enfance, d'équité, d'inclusion, de besoins éducatifs spéciaux, de pédagogie adaptée, notamment à la culture, et de l'utilisation de la technologie.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère s'attend à ce que des révisions soient apportées à sa politique d'évaluation conformément à la recommandation, dans le cadre du processus de révision qu'il prévoit entreprendre, comme il est décrit à la **recommandation 9**. Le Ministère a déclaré que, dans le cadre de l'examen des politiques et de la consultation des experts et des chercheurs embauchés, l'examen et les révisions refléteront les connaissances actuelles

sur l'évaluation, l'équité, l'inclusion, les besoins éducatifs spéciaux, la pédagogie adaptée, notamment à la culture, les besoins linguistiques et l'utilisation de la technologie pour l'apprentissage à distance.

Recommandation 11

Pour obtenir l'assurance que l'évaluation des élèves est uniforme à l'échelle de la province et dans chaque conseil scolaire, le ministère de l'Éducation devrait :

- *exiger des conseils scolaires qu'ils analysent les données sur le rendement des élèves (c'est-à-dire la cohérence entre les notes aux tests de l'OQRE et celles attribuées par les enseignants);*

État : En voie de mise en œuvre d'ici décembre 2023.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons constaté que ni le Ministère ni les conseils scolaires avec lesquels nous avons discuté n'effectuaient de travail pour s'assurer systématiquement que l'évaluation des élèves était uniforme dans les écoles et les conseils scolaires. Nous avons également constaté des incohérences entre le niveau atteint dans les évaluations de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) et les notes attribuées en classe par les enseignants, ce qui suggérait encore une fois qu'il y avait des incohérences entre l'évaluation en classe et l'évaluation normalisée effectuée à l'échelle de la province. Ni le Ministère ni les conseils scolaires ne savaient expliquer les écarts entre les résultats aux tests de l'OQRE et les notes attribuées par les enseignants.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère élaborait un outil pour analyser et évaluer la cohérence entre les notes de l'OQRE et celles attribuées en classe. Dans le prolongement de la base de données actuelle du Ministère sur les conseils scolaires, qui comprend les données de l'OQRE et des fiches de rendement, le Ministère a commencé à élaborer un outil d'analyse qui permettra de comparer les notes de l'OQRE et celles attribuées en classe au niveau des élèves. Les notes des bulletins des élèves seront comparées à leur rendement aux tests de l'OQRE afin de déterminer l'harmonisation des résultats des élèves aux tests de l'OQRE et les notes des bulletins.

Le Ministère s'emploie à intégrer ces nouvelles données croisées à un outil de tableau de bord destiné aux conseils scolaires, et il prévoit le mettre en œuvre d'ici décembre 2022. Toutefois, puisque les tests de l'OQRE ont été suspendus depuis le début de la COVID-19, cette recommandation ne sera mise en œuvre que l'année suivante.

- *compiler et analyser les données fournies par les conseils scolaires;*
- *assurer un suivi et régler les problèmes lorsque l'évaluation ne semble pas uniforme;*

État : Peu ou pas de progrès.

Détails

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère n'avait pas encore reçu et compilé une analyse des conseils scolaires décrivant l'harmonisation entre les bulletins scolaires et les résultats de l'évaluation de l'OQRE et qu'il n'avait donc pas encore pris de mesures pour assurer un suivi et régler les problèmes où il y a incohérence. Le Ministère s'attend à prendre ces mesures après l'achèvement de l'outil d'analyse en cours d'élaboration, puis mis à la disposition des conseils scolaires, à la fin de 2023.

- *établir un réseau d'éducateurs à l'échelle de la province pour créer et partager du matériel, des stratégies et des pratiques d'évaluation.*

État : Peu ou pas de progrès.

Détails

Dans notre audit de 2020, nous avons constaté que, selon un rapport de 2018 des conseillers en éducation du premier ministre et du ministre de l'Éducation, il faut trouver un équilibre approprié entre la cohérence de l'évaluation et la capacité de répondre aux besoins locaux grâce au jugement professionnel des enseignants. Selon le rapport, parmi les solutions possibles, mentionnons l'apprentissage collaboratif pour développer une compréhension et des pratiques communes ainsi que la collaboration professionnelle au sein des écoles et entre celles-ci, avec les équipes des districts et les réseaux d'éducateurs de la province.

Lors de notre suivi, nous avons constaté qu'en commençant par le programme-cadre Mathématiques de 9e année (décloisonné) en juin 2021, le Ministère a adopté une approche normalisée de partage des documents d'évaluation dans le cadre du plan de mise en œuvre standard qu'il établit pour chaque diffusion du programme-cadre (comme il en est question dans la deuxième mesure de suivi de la **recommandation 6**). Cela comprend un webinaire sur l'évaluation du programme-cadre particulier diffusé.

En juin 2021, le Ministère a lancé une nouvelle section d'évaluation et de production de rapports sur Environnement d'apprentissage virtuel (un site Web qui comprend des éléments comme les devoirs, les rubriques, les leçons liées aux attentes du programme-cadre et des questionnaires). Lors de notre suivi, ce site comprenait un résumé de certains aspects de la politique actuelle en matière d'évaluation et de production de rapports (*Faire croître le succès*, 2010). Le Ministère nous a dit qu'il prévoit créer du contenu supplémentaire sur cette page afin de partager des documents, des stratégies et des pratiques liés à l'évaluation des élèves, bien qu'au moment de notre suivi, cela n'ait pas été fait. Le Ministère nous a également dit qu'il prévoyait inclure de l'information sur un réseau d'éducateurs dans sa version révisée prévue de la politique d'évaluation, d'évaluation et de production de rapports (comme il en a été question à la **recommandation 9**), mais aucun document à l'appui n'était disponible pour notre examen.

Évaluations provinciales

Recommandation 12

Le ministère de l'Éducation devrait intégrer, dans le cadre de son exercice de révision du curriculum, un processus d'enquête visant à déterminer les causes expliquant pourquoi le rendement de l'Ontario dans les évaluations nationales et internationales affiche une baisse ou un manque d'amélioration au fil du temps, et élaborer des stratégies pour combler les lacunes et les écarts dans l'apprentissage des élèves.

État : Entièrement mise en œuvre.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons constaté que, même si les élèves des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario obtenaient de bons résultats aux évaluations nationales et internationales, l'Ontario n'a pas été en mesure d'accroître la proportion d'élèves qui atteignent les niveaux de référence en matière de rendement dans ces évaluations. Par exemple, dans les évaluations nationales menées dans le cadre du Programme pancanadien d'évaluation (PPCE), qui évalue les élèves de 8e année en sciences, en lecture et en mathématiques, l'Ontario a obtenu de bons résultats par rapport aux autres administrations canadiennes de 2010 à 2016, mais le rendement des trois matières évaluées avait diminué ou stagné, tandis que la moyenne canadienne a continué d'augmenter, dépassant celle de l'Ontario dans l'évaluation en mathématiques de 2016.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère avait terminé l'analyse des évaluations nationales et internationales afin de cerner les domaines précis où le rendement des élèves de l'Ontario a diminué ou stagné et ceux où le rendement est inférieur à celui des autres provinces ou pays. Par exemple, en ce qui concerne le programme-cadre Sciences et technologie de la 1re à la 8e année (mars 2022), l'analyse du Ministère a montré que le rendement dans le domaine des sciences de la Terre était le moins bon parmi les sujets scientifiques évalués. Par conséquent, l'apprentissage en sciences de la Terre a été amélioré dans le nouveau programme-cadre du palier élémentaire afin d'inclure de nouveaux apprentissages sur les processus géologiques et les changements climatiques.

L'analyse du rendement en lecture effectuée par le Ministère a montré que même si l'Ontario affiche constamment un rendement supérieur en lecture au Canada et à l'échelle internationale, il n'y a eu aucun changement dans la note moyenne de l'Ontario en lecture de 2010 à 2019, et le rendement moyen en lecture du système scolaire de langue française de l'Ontario était moins bon en 2019 qu'en 2010. L'analyse a également révélé qu'une amélioration du rendement en lecture dans d'autres administrations a contribué à

la baisse de la réputation internationale de l'Ontario dans les résultats des tests les plus récents.

Les programmes-cadres en langue des paliers élémentaire et secondaire sont en cours d'élaboration et devraient être publiés en septembre 2023. Par suite de l'analyse des évaluations nationales et internationales, le Ministère a prévu de modifier les programmes-cadres. Par exemple, plutôt que d'enseigner les compétences en lecture à l'aide d'un système de suggestions (les enseignants invitent les élèves à s'inspirer de multiples sources d'information pour identifier les mots), les programmes-cadres révisés comprendront des attentes précises quant à l'enseignement des compétences de base en lecture et en écriture (p. ex. la phonétique) dans toutes les sections des programmes-cadres. Bien que le programme-cadre actuel comporte une section distincte sur la communication orale, celle-ci sera désormais explicitement requise tout au long du programme afin de fournir un renforcement constant.

Recommandation 13

Afin d'offrir une meilleure assurance que les élèves de l'Ontario ont acquis un niveau minimum constant de connaissances dans les principales matières, le ministère de l'Éducation devrait :

- *évaluer les pratiques en vigueur dans d'autres administrations qui ont uniformisé les tests provinciaux dans diverses matières et années d'études au palier secondaire qui représentent une partie de la note finale du cours, et rajuster les tests normalisés, le cas échéant, en fonction de cet examen;*
- *effectuer une évaluation cyclique portant sur les matières prioritaires.*

État : Peu ou pas de progrès.

Détails

Notre audit de 2020 a révélé que les élèves de l'Ontario n'étaient pas soumis à des tests normalisés à la 11e ou à la 12e année, contrairement aux élèves des autres provinces. Nous avons constaté que sept autres provinces avaient uniformisé les tests provinciaux dans diverses matières et années d'études au palier secondaire qui représentaient une partie de la note finale du cours,

de 10 % à 50 %, et dans certains cas, un test doit être réussi pour que l'élève obtienne son diplôme.

Lors de notre audit de 2020, nous avons également signalé qu'un examen indépendant de l'évaluation et de la communication du rendement des élèves commandé par le Ministère recommandait notamment à ce dernier d'envisager la possibilité d'effectuer des recherches ou une évaluation cyclique ponctuelle (aux trois à cinq ans) portant sur des matières ou des compétences prioritaires afin de mieux comprendre le rendement du système d'éducation de l'Ontario.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère n'avait pas entrepris d'examen des pratiques d'évaluation normalisées qui comptent pour la note finale d'un élève, ni effectué d'évaluations cycliques. Le Ministère a déclaré que dans le cadre de l'obtention de travaux de recherche, y compris une analyse des administrations et un examen de la documentation pour éclairer la révision de la politique d'évaluation (comme il en est question à la **recommandation 9**), il prévoit obtenir une analyse des administrations pour éclairer la mise en œuvre de cette recommandation. Aucune preuve n'a été produite à l'appui du début des travaux à cet égard.

Recommandation 14

En utilisant l'information sur les tests comme outil pour améliorer les programmes-cadres et l'éducation des élèves, le ministère de l'Éducation devrait :

- effectuer une analyse détaillée et cerner les raisons pour lesquelles les notes aux tests de l'OQRE stagnent ou diminuent;

État : Peu ou pas de progrès.

Détails

Notre audit de 2020 avait révélé que les résultats aux tests de l'OQRE avaient diminué, particulièrement en mathématiques, mais le Ministère ne savait toujours pas pourquoi. Plus précisément, le rendement des élèves de l'Ontario est inférieur à l'objectif du Ministère voulant que 75 % des élèves de la province atteignent la norme provinciale aux tests de mathématiques de 3e, 6e et 9e années de l'OQRE depuis 2011-2012 au moins. Bien que le Ministère ait analysé l'incidence

du financement supplémentaire qu'il a commencé à accorder en 2016 à certains conseils scolaires dont le rendement des élèves dans les tests en mathématiques de l'OQRE était faible, ce financement supplémentaire ne semblait pas avoir d'incidence importante sur l'augmentation du rendement des élèves en mathématiques au palier élémentaire, mais il a eu une incidence modeste sur le rendement des élèves en mathématiques appliquées en 9e année.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère n'avait pas effectué d'analyse détaillée pour déterminer les raisons de la stagnation et de la baisse des notes lors des tests.

Nous avons toutefois constaté que le Ministère s'est efforcé d'obtenir des commentaires de l'OQRE sur les révisions apportées au programme-cadre et qu'il a obtenu des renseignements de l'OQRE sur les difficultés pour les élèves. Le Ministère nous a dit que, depuis notre audit, il a rencontré des représentants de l'OQRE pour discuter des résultats et des tendances des notes lors des tests, pour examiner les difficultés des élèves pour informer les ressources de mise en œuvre et pour transmettre à l'OQRE une ébauche du programme-cadre révisé de mathématiques de 9e année (décloisonné) aux fins de commentaires. Le Ministère nous a également dit qu'il avait continué de rencontrer l'OQRE au sujet des révisions à venir du programme-cadre Langue de la 1re à la 8e année et du programme-cadre Anglais du palier secondaire.

Le Ministère nous a dit qu'il analysera davantage les résultats aux tests de l'OQRE par rapport aux révisions à venir du programme-cadre, qu'il prévoit terminer d'ici août 2023.

- enjoindre aux conseils scolaires de mettre en place des mesures de soutien pour aider directement les groupes d'élèves qui peuvent éprouver des difficultés.

État : Entièrement mise en œuvre.

Détails

Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère avait fourni des fonds et mis en place des outils pour aider les conseils scolaires à cibler les soutiens destinés aux groupes d'élèves qui pourraient avoir de la

difficulté à respecter la norme provinciale relative aux résultats lors des tests de l'OQRE.

En septembre 2021, le Ministère a diffusé aux conseils scolaires le plan initial d'amélioration et d'équité des conseils scolaires (PAECS), un outil conçu pour recueillir des données sur les expériences et les résultats des élèves autochtones, des Noirs et d'autres groupes racialisés d'élèves, des élèves handicapés ou ayant des besoins éducatifs spéciaux (non doués), des élèves 2SLGBTQ+ et des élèves issus de quartiers à faible revenu. Le PAECS vise à fournir aux conseils scolaires un outil normalisé pour déterminer les mesures locales qui permettront d'améliorer le rendement. L'outil comprend des indicateurs de rendement pour mesurer et suivre le succès des soutiens fournis. Par exemple, le pourcentage d'élèves qui ont reçu un soutien ciblé en lecture et en mathématiques au début de l'année; le pourcentage d'enseignants qui ont reçu un apprentissage professionnel lié au soutien des élèves en lecture et en mathématiques au début de l'année, et le pourcentage d'élèves qui respectent ou dépassent la norme provinciale en matière d'évaluation des bulletins en mathématiques des 3e, 6e et 9e années. Au moment de notre suivi, les résultats des indicateurs de rendement n'étaient pas disponibles.

En novembre 2021, le Ministère a informé les conseils scolaires qu'à compter de septembre 2022, toutes les matières de 9e année seront offertes dans un seul volet. Le Ministère estime que cela devrait contribuer à éliminer la discrimination systémique et à éliminer les obstacles pour les élèves autochtones, noirs et racialisés, les élèves issus de ménages à faible revenu, les élèves 2SLGBTQ+, les élèves handicapés ou ayant des besoins éducatifs spéciaux. Le Ministère a offert aux conseils scolaires un perfectionnement professionnel, ainsi que des plans et des initiatives pour aider les élèves confrontés à des obstacles à la réussite lors de la transition de la 8e année à des cours de 9e année décloisonnés.

Les effets de la COVID-19 sur l'enseignement du curriculum et l'évaluation des élèves

Recommandation 15

Pour que les élèves atteignent le niveau d'apprentissage qu'ils devraient atteindre dans leur année d'études courante, comme l'indique l'évaluation de tous les domaines du curriculum, nous recommandons au ministère de l'Éducation d'élaborer des stratégies tout au long de l'année scolaire 2020-2021 à l'intention des conseils scolaires afin de combler les lacunes en matière d'apprentissage des élèves engendrées par la période d'apprentissage à distance en raison de la COVID-19.

État : Entièrement mise en œuvre.

Détails

Lors de notre audit de 2020, nous avons indiqué que tous les conseils scolaires avec lesquels nous avons discuté prévoyaient des lacunes dans l'apprentissage des élèves à compter de l'année scolaire 2020-2021. Au début du mois d'avril 2020, le Ministère a annoncé que les notes des élèves ne devaient pas diminuer par rapport à ce qu'elles étaient au début de la période de fermeture des écoles le 13 mars 2020. Par conséquent, certains élèves ne se sont pas sentis incités à poursuivre pleinement leurs études. De plus, le Ministère n'a pas précisé ses attentes en matière d'apprentissage à distance en ce qui concerne l'enseignement par les enseignants, p. ex., si l'apprentissage devait être en direct, la durée et la fréquence.

Lors de nos travaux sur le terrain en août 2020, trois des quatre conseils scolaires avec lesquels nous avons discuté n'avaient pas élaboré de nouvelles stratégies précises pour aider les élèves à se rattraper au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Lors de notre suivi, nous avons constaté que les arrêts et les perturbations se sont poursuivis tout au long de l'année scolaire 2020-2021; en mai 2021, le Ministère a cerné les principaux thèmes émergents, dont la nécessité de mettre l'accent sur la santé mentale et le bien-être des élèves, les mesures de soutien à la lecture et aux mathématiques précoces et le réengagement des élèves. Le Ministère a annoncé des plans pour appuyer le rétablissement et le renouvellement

de l'apprentissage grâce à l'affectation d'un financement supplémentaire de 85,5 millions de dollars aux conseils scolaires pour fournir du soutien aux élèves au moyen de stratégies, y compris des programmes d'école d'été; des cours de rattrapage; un soutien aux élèves des écoles des Premières Nations; un soutien ciblé en mathématiques et en alphabétisation; des programmes d'été en STIM; des programmes ciblés pour les élèves mal desservis; et un soutien aux élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux et des besoins en santé mentale.

En juin 2021, le Ministère a demandé aux conseils scolaires d'élaborer des plans de réengagement pour combler le désengagement des élèves survenu tout au long de la pandémie de COVID-19 et a exigé que les conseils fournissent leur plan de réengagement d'ici le 30 septembre 2021.

En décembre 2021, le Ministère a rencontré les conseils scolaires pour discuter des plans.

En septembre 2021, le Ministère a octroyé aux conseils scolaires le financement de 85,5 millions de dollars, qu'il avait annoncé précédemment, dont 20 millions de dollars pour relancer la mobilisation des élèves et des soutiens à l'évaluation de la lecture afin de pallier les répercussions des perturbations d'apprentissage pendant la pandémie de COVID-19. Dans le cadre de ce financement, les conseils scolaires devaient communiquer avec les élèves qui n'avaient pas fréquenté l'école, qui avaient manqué d'assiduité ou qui s'étaient désengagés de leur apprentissage et leurs familles, et mettre les élèves en contact avec des soutiens dans la communauté scolaire pour répondre à leurs intérêts, à leurs besoins et à leurs parcours individuels; et maintenir la participation des élèves à l'apprentissage, les liens avec leur école et la motivation à atteindre leurs objectifs d'apprentissage. Le financement a également été affecté à des activités de réengagement qui mettent fortement l'accent sur le soutien des élèves qui ont été historiquement défavorisés et touchés de façon disproportionnée par la COVID-19, y compris les élèves autochtones, noirs et racialisés, les enfants et les jeunes pris en charge, les élèves issus de ménages à faible revenu, les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux, les élèves ayant

des besoins en santé mentale et les élèves en apprentissage de l'anglais et du français.

En février 2022, le Ministère a présenté un plan d'action sur l'apprentissage et le rétablissement, y compris une approche proposée à l'égard des initiatives et du financement connexe pour atténuer les effets des interruptions d'apprentissage causées par la pandémie, dans les domaines suivants :

- Mesurer et évaluer l'ampleur des lacunes en matière d'apprentissage, y compris dans des régions et des populations particulières, et s'engager à établir des objectifs de rétablissement de l'apprentissage.
- Renforcer les compétences en numératie et en littératie en instaurant de nouveaux programmes et outils axés sur l'apprentissage ou en élargissant ceux-ci.
- Favoriser la résilience et le bien-être mental des élèves, en stabilisant et en augmentant le financement et les services-conseils historiques en santé mentale afin d'élaborer une approche pour soutenir la résilience et le bien-être mental des enfants en milieu scolaire.
- Offrir un soutien au tutorat par l'entremise des conseils scolaires, y compris en partenariat avec les organismes communautaires locaux, et élargir le tutorat en ligne. En mars 2022, le Ministère a établi des ententes de paiement de transfert avec les conseils scolaires pour offrir des programmes de soutien au tutorat qui ont appuyé le rétablissement de l'apprentissage en réponse à la pandémie de COVID-19.
- Moderniser l'éducation afin de mieux préparer les élèves au monde du travail, notamment en harmonisant les programmes-cadres et les programmes nouveaux ou révisés avec les compétences dont les élèves ont besoin pour occuper les emplois de demain et l'obligation pour les conseils scolaires d'offrir un apprentissage à distance pour l'année scolaire 2022-2023.